



P.P. CH-1951  
Sion

Poste CH SA

Monsieur Alain Berset  
Conseiller fédéral  
Département fédéral de l'intérieur (DFI)  
Inselgasse 1  
3003 Berne



Date **13 MAI 2020**

**Consultation relative à la modification de l'Ordonnance du 11 septembre 2002 sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA), dispositions d'exécution concernant la révision de la LPGA**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 19 février 2020, le Conseil fédéral a invité les cantons à prendre position d'ici au 26 mai 2020 sur la modification de l'Ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA).

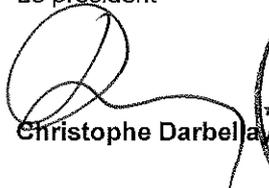
La modification porte sur l'adaptation et l'introduction de dispositions réglementaires d'exécution concrétisant les articles 75a à 75c de la Loi fédérale sur la partie générale des assurances sociales (LPGA), portant sur l'exécution des traités internationaux en matière de sécurité sociale et adoptés par le Parlement en date du 21 juin 2019. Le projet comprend également des ajustements en matière de droits de recours ainsi que des corrections terminologiques.

Le Canton du Valais a l'honneur de faire usage de l'opportunité de prendre position et, dans le délai imparti, vous communique qu'après examen attentif des modifications proposées, il n'a pas d'observation particulière à émettre.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de lui avoir offert l'occasion de prendre position et vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de sa parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

  
Christophe Darbelay



Le chancelier

  
Philipp Spörri

Copie : [Bereich.Recht@bsv.admin.ch](mailto:Bereich.Recht@bsv.admin.ch)

